Image not found or type unknown

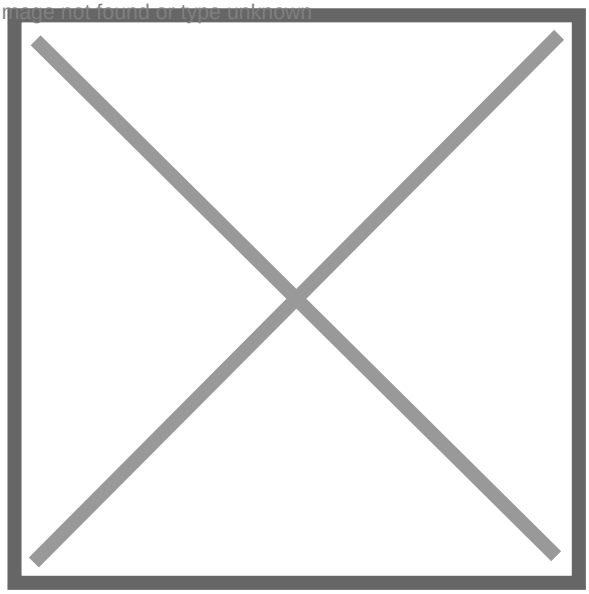

Est ce qu'un étudiant à le droit de titre de séjour vie privée

Par **kchiba**, le **25/02/2009** à **12:48**

Bonjour,

c'est avec joie que je vous écrit

je suis un étudiant étranger de nationalité marocaine, j'ai passé un 1 ans avec une carte de séjour étudiant. Le 24 octobre 2008 je me suis marié avec une française, alors que j'avais un recépicé de 3 mois lors du mariage.
mes questions:

1-)est ce que je peux demander la carte de séjour vie privée et famille ou non?
2-) si oui, le faite d'être loger avec ces parents complexe -t-il les démarches?
3-) quand, comment et les pièces à fournir lors de la demande?

merci d'avance j'espère que j'étais claire dans mes explications

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés